

**Bulletin d'assurances optionnelles « Annulation et interruption de séjour » et  
« Assurance Bagages »**

*Toutes les assurances doivent être souscrites et réglées au même moment que le séjour.*

*Aucune demande de souscription d'assurance ne sera prise en compte après inscription et règlement du séjour.*

*La date du début de la couverture « assurances optionnelles » est celle de votre inscription effective au séjour.*

*Formulaire à retourner complété et signé à votre association organisatrice que vous prenez ou non l'assurance.*

*Dans le cas d'une souscription, le contrat prend son effet à la date de sa signature.*

*Dans le cas d'une annulation effective, prendre contact avec la structure organisant le séjour (Club ou CODERS ou CORERS)  
pour la démarche à suivre.*

**Assureur FFRS et structures affiliées :**

Responsabilité civile professionnelle	Mutuelle Saint-Christophe assurances	n° sociétaire FFRS : 0000699723
Assurance « Annulation et interruption de séjour »	Mutuaide	n° sociétaire FFRS : 4059
Assurance « Bagages »	Mutuaide	n° sociétaire FFRS : 4060

<b>Participant(e)</b>		N° licence FFRS :	
Nom :	Prénom :	Né(e) le :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Tél. domicile :		Tél. portable :	
Mail :			
Destination :			
Date d'inscription au séjour :			
Date de début du séjour :		Date de fin de séjour :	

**Je souscris** l'Assurance « Annulation et interruption de séjour »  
*Informations sur les garanties et la franchise appliquée : voir le tableau au verso*  
 2,95 % du prix du voyage : soit ..... x (2,95/100) =  €

**Je ne souscris pas** l'Assurance « Annulation et interruption de séjour »

**Je souscris** l'Assurance « Bagages » :  
*Informations sur les garanties et la franchise appliquée : voir le tableau au verso*

France  
 (y compris DROM-PTOM, Union Européenne, Andorre, Monaco, Suisse, Norvège et Islande)  
 0,53 % du prix du voyage : soit ..... x (0,53/100) =  €

Monde  
 0,63 % du prix du voyage : soit ..... x (0,63/100) =  €

**Je ne souscris pas** l'Assurance « Bagages »

**Total des assurances optionnelles**  €

Je déclare avoir pris connaissance des informations concernant les assurances souscrites :  
 En club  Sur le Site Internet de la FFRS  
 et je joins le montant correspondant à cette déclaration.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Toutes les informations sont obligatoires pour que votre contrat puisse être effectif. Conformément à l'article L112-2-1 du Code des Assurances, si vous justifiez d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par cette nouvelle assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette assurance dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

Fait à : ..... Le : .....

Signature du (de la) participant(e) :

## Tableaux de garanties

### Assurance « Annulation et interruption de séjour »

GARANTIES D'ASSURANCE	PLAFOND
<p><b>1/ ANNULATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Annulation pour motif médical (A1)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Maladie grave, accident, décès</li> <li>✓ Rechute ou aggravation d'une maladie préexistante</li> <li>✓ Complication de grossesse</li> <li>✓ Dépression nerveuse</li> </ul> </li> <li>- <b>Annulation toutes causes (A2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dommages graves aux locaux privés ou professionnels</li> <li>✓ Licenciement économique</li> <li>✓ Modification ou suppression des congés payés</li> <li>✓ Impossibilité d'accès au lieu de séjour</li> <li>✓ Convocation à caractère impératif</li> <li>✓ Obtention d'un emploi salarié</li> </ul> </li> <li>- <b>Annulation tout sauf (A3)</b></li> </ul> <p><b>2/ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR (B)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Maladie grave, accident, décès</li> <li>✓ Rechute ou aggravation d'une maladie préexistante</li> <li>✓ Traumatisme psychologique</li> <li>✓ Dommages graves aux locaux privés ou professionnels</li> <li>✓ Impossibilité d'accès au lieu de séjour</li> <li>✓ Convocation à caractère impératif</li> <li>✓ Obtention d'un emploi salarié</li> <li>✓ Evénements de guerre, imprévisibles et soudains</li> </ul>	<p>(A1) Frais réels</p> <p>(A2) Frais réels</p> <p>(A3) Frais réels / Franchise 50 €</p> <p>(B) Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis (transport non compris)</p>

### Assurance « Bagages »

GARANTIES D'ASSURANCE	PLAFOND
<p><b>BAGAGES (A)</b></p>	<p>(A) 2 000 € Franchise 50 € si vol du bagage</p>

Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait déroger aux conditions générales du contrat, disponible sur simple demande auprès de la FFRS - 12 rue des Pies - CS 50020 - 38361 Sassenage Cedex.  
Tél. : 04-76-53-09-80 – Mail : ffrs38@free.fr